

ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/167

Nous, Maire de la Commune de CARBONNE

Vu les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée le : 24 Novembre 2023

Par : la Société Les Trois Mousquetons, lors de travaux de reprise ponctuelle de fixations des volets situés 18 rue Jean Jaurès à Carbonne

Considérant qu'il convient d'assurer la circulation des piétons pendant les travaux de reprise ponctuelle de fixations des volets au 18 rue Jean Jaurès les 19 et 20 Décembre 2023

ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux de reprise de fixations des volets au 18 rue Jean Jaurès les 19 et 20 Décembre 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa demande :

- Stationnement interdit sur 1 emplacement face au 18 rue Jean Jaurès réservé aux véhicules effectuant les travaux,
- Utilisation d'une nacelle type VL, les piétons seront invités à circuler sur le trottoir d'en face,
- La rue Jean Jaurès pourra être barrée le temps de la mise en place de la nacelle,
- La rue du Milieu sera fermée à la circulation le temps des travaux de ce côté de du bâtiment.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Société Les Trois Mousquetons,

Fait à CARBONNE,

Le 28 Novembre 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*